



Pour bénéficier de matériels, à moindre coût, certaines communes adhérentes ont sollicité le Sivom du Canton d'Agde pour mettre en place des achats mutualisés. C'est dans ce contexte, qu'en 2010, un cinémomètre et un sonomètre ont été acquis pour le compte des communes de : Bessan, Florensac, Montagnac, Nézignan L'Évêque et la ville de Pézenas qui était intéressée seulement par le sonomètre.

Certaines municipalités ont souhaité intégrer le groupement ultérieurement : Caux en juillet 2012 et Vias en avril 2015. Lors de la réunion du 13 décembre 2018, les délégués des villes concernées par cette mutualisation ont validé la demande de participation de la ville de Portiragnes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Pour que le cinémomètre reste conforme à la réglementation, une vérification annuelle doit être effectuée. En janvier 2019, l'appareil a été envoyé sur le site de la Société MERCURA, pour procéder à l'étalonnage. Le coût de cette intervention s'est élevé à 628,80 €. Comme chaque année, il a été reparti entre les communes adhérentes à cette mutualisation.

Communes concernées par les frais d'étalonnage	Populations INSEE 01/01/2019	Pourcentages de répartition	Participations à régler pour 2019
Bessan	5 048	18,14913 %	114,12 €
Florensac	5 065	18,21025 %	114,51 €
Montagnac	4 356	15,66118 %	98,48 €
Nézignan L'Évêque	1 847	6,64054 %	41,75 €
Caux	2 599	9,34422 %	58,76 €
Vias	5 678	20,41418 %	128,36 €
Portiragnes	3 221	11,58050 %	72,82 €
<b>Total</b>	<b>27 814</b>	<b>100,00 %</b>	<b>628,80 €</b>

